

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira le :

MARDI 30 AVRIL 2024
à 20 h 00 - en Mairie – Salle du Conseil Municipal

Affiché, le mardi 23 avril 2024

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 28 mars 2024



Délibérations :

- 24 Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grésivaudan
- 25 Ouverture du centre de loisirs à 5 jours – modification du règlement enfance jeunesse
- 26 Tarifs communaux – service enfance
- 27 Subvention au CCAS
- 28 Subvention exceptionnelle à l'AMC – festival jazz à Barraux
- 29 Vente d'un véhicule communal
- 30 Aménagement d'une bibliothèque à la petite gare – demande de subvention
- 31 Transfert de l'office du tourisme de St Martin d'Uriage au Grésivaudan – approbation du rapport de la CLETC

Questions diverses